

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ENJEUX POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES

Bien que la République démocratique du Congo (RDC) ait connu pendant la première moitié de l'année 2008 une accalmie des conflits de grande envergure, les besoins humanitaires se sont dans l'ensemble accrus dans tous les secteurs. Les organisations humanitaires ont pu évaluer la situation dans des régions auxquelles elles n'avaient précédemment pas eu accès. Des conflits localisés, l'insécurité, la malnutrition aiguë et les maladies ont continué de menacer la subsistance de centaines de milliers d'enfants et de leur famille. La violence à l'égard de la population civile n'a pas faibli dans l'est de la RDC et l'on continue de signaler dans les provinces du Kivu des cas de recrutement et de travail forcés, des violences sexuelles, des impôts illégaux, des occupations de domiciles et de terres et des pillages.

En plus des difficultés que continuent de poser les déplacements de population et les conflits, il ressort des principaux indicateurs que la RDC n'a pas réalisé de grands progrès dans les principaux secteurs concernant les enfants. Le taux élevé de mortalité des moins de cinq ans reste très préoccupant : un enfant sur cinq meurt avant d'atteindre son cinquième anniversaire. La mortalité infantile s'élève à 108 pour 1000 naissances vivantes. Le taux de mortalité maternelle est l'un des plus élevés au monde, 1100 femmes mourant pour 100 000 naissances vivantes. Trente huit pour cent des enfants congolais de moins de cinq ans sont atteints de malnutrition chronique ou de retard de croissance, les provinces du Kivu ayant le taux le plus élevé ; 13 % souffrent de malnutrition modérée ou sévère. Seules 46 % des familles de RDC ont accès à des sources d'eau potable améliorées et 30 % à des installations sanitaires adéquates. Le système éducatif se caractérise par un accès restreint (le taux brut de scolarisation des filles est de 54 %), une faible efficacité, la mauvaise qualité de l'enseignement et la vétusté des infrastructures. On estime que plus de 33 000 enfants font ou ont fait partie des forces ou des groupes armés en RDC depuis 1998. Les violences sexuelles se poursuivent dans l'est du pays à un taux alarmant. Bien que ce problème ne concerne pas toutes les régions touchées par les conflits, la concentration élevée de munitions non explosées est particulièrement dangereuse dans certaines zones.

ACTION HUMANITAIRE PRÉVUE POUR 2009

Depuis 2006, l'UNICEF dirige cinq des dix groupes établis en RDC : nutrition, eau, assainissement et hygiène, éducation, produits non alimentaires/hébergement d'urgence et télécommunications en situation d'urgence (codirigé avec le Programme alimentaire mondial). Avec les fonds collectés grâce au présent rapport, l'UNICEF viendra en aide à environ 4 millions de femmes et d'enfants.

Santé : pour contribuer à la réduction des taux de mortalité des moins de cinq ans et de mortalité maternelle, l'UNICEF mènera les activités essentielles suivantes : i) acheter des médicaments et du matériel essentiels et les distribuer à 400 centres de santé situés dans des régions où le taux de couverture est faible ou le choléra est endémique ou qui connaissent d'autres situations d'urgence ; ii) aider des zones sanitaires en situation d'urgence à fournir des soins de santé primaire essentiels à 2 millions de personnes, y compris des personnes déplacées, des communautés d'accueil et des populations touchées par le choléra ; iii) organiser des campagnes pour vacciner 3,9 millions d'enfants de moins de cinq ans contre la rougeole, 4,3 millions d'enfants de moins de cinq ans contre la polio, 1,4 million de femmes en âge de procréer contre le tétanos et un million d'enfants de moins d'un an contre d'autres antigènes dans les régions à faible couverture et à risque élevé, en accordant une attention particulière aux zones où se produisent de nouvelles flambées épidémiques et à celles qui comptent des déplacements ou retours de population.

Besoins financiers de l'UNICEF pour les secours d'urgence en 2009*

Secteur	\$US
Santé	18 000 000
Nutrition	15 000 000
Eau, assainissement et hygiène	15 000 000
Education	9 750 000
Protection de l'enfance et sensibilisation aux dangers des mines	15 750 000
Dispositif d'intervention rapide	22 000 000
Programme d'aide renforcée aux retours	20 000 000
Total**	115 500 000

* Les fonds reçus suite au présent appel seront utilisés pour répondre à la fois aux besoins immédiats et à moyen terme des enfants et des femmes selon les indications données ci-dessus. Si l'UNICEF reçoit des fonds excédant les besoins à moyen terme pour cette situation d'urgence, l'UNICEF les affectera à d'autres urgences accusant un sous-financement.

** Ce total inclut un taux de recouvrement maximal de 7 %. Le taux de recouvrement réel pour les contributions sera calculé conformément à la décision 2006/7 du Conseil d'administration du 9 juin 2006.



Nutrition : pour renforcer et mettre en oeuvre à plus grande échelle le programme de prise en charge de la malnutrition aiguë, l'UNICEF a pour objectif de : i) renforcer l'appui apporté à 350 programmes d'alimentation nutritionnelle établis et gérés par des partenaires, qui viennent en aide à 164 484 enfants atteints de malnutrition sévère ; ii) renforcer les connaissances et l'utilisation de l'approche des soins thérapeutiques à base communautaire pour le traitement de la malnutrition aiguë sévère ; iii) former 3 000 agents de santé à traiter la malnutrition aiguë sévère et 3 000 agents communautaires à détecter et orienter les cas de malnutrition aiguë sévère et modérée ; iv) acheter et distribuer aux centres d'alimentation thérapeutique des aliments et du lait thérapeutiques prêts à l'emploi et des médicaments essentiels (vitamine A, comprimés antiparasitaires et antibiotiques) et du matériel anthropométrique ; v) acheter et distribuer aux centres d'alimentation complémentaire du matériel anthropométrique, des médicaments essentiels (vitamine A et comprimés antiparasitaires) et des outils de suivi ; vi) fournir à tous les enfants âgés de 6 à 59 mois deux doses de vitamine A et des comprimés antiparasitaires dans les zones en situation de crise ; vii) développer les réseaux de surveillance et de suivi nutritionnels en apportant un soutien aux centres de santé et former des partenaires techniques afin qu'ils soient prêts à évaluer des zones à risque.

Eau, assainissement et hygiène : un million de personnes déplacées, revenues dans leur région, atteintes du choléra ou touchées par d'autres situations de crise bénéficieront des activités essentielles suivantes : i) apport aux personnes déplacées dans leur propre pays, hébergées dans des familles d'accueil ou des camps, aux familles d'accueil vulnérables et aux personnes rentrées dans leur communauté qui sont en situation de vulnérabilité d'un ensemble minimal de base comprenant de l'eau, des installations sanitaires adaptées à chaque sexe, du savon et des articles d'hygiène féminine pour les femmes en âge d'avoir leurs règles, ainsi que d'une éducation/sensibilisation aux maladies transmises par l'eau et aux méthodes permettant d'en minimiser les risques ; ii) dans les régions où le choléra est endémique ou épidémique, fournir aux centres de traitement de cette maladie un ensemble minimum de base comprenant de l'eau, des installations sanitaires et hygiéniques, avec des normes précises prévoyant 40 litres d'eau par personne et par jour et une latrine pour 20 lits.

Éducation : pour assurer le retour rapide à une vie normale de 330 000 enfants touchés par des conflits ou des catastrophes naturelles et pour atténuer les risques de recrutement, de violences et de difficultés psychosociales parmi les enfants, l'UNICEF mènera les activités essentielles suivantes : i) construire, remettre en état ou agrandir 672 infrastructures de salles de classe pour 33 420 enfants, avec 472 latrines séparées pour les filles et les garçons, le tout étant destiné à des enfants touchés par des situations d'urgence et à leurs enseignants ; ii) mettre en oeuvre des programmes pilotes qui permettent d'intégrer des approches novatrices à fin de réduire les frais de scolarité pour les enfants touchés par la situation d'urgence ; iii) distribuer des coffrets scolaires à 330 000 élèves des centres de développement de la première enfance, des écoles primaires, des centres de rattrapage et des établissements secondaires ; iv) prodiguer à 600 parents et communautés des formations dans les secteurs de l'éducation à la paix, du soutien psychosocial, de la mobilisation sociale, de la gestion des écoles, de la prévention du VIH et de l'environnement ; v) mettre en oeuvre des programmes d'alimentation scolaire.

Protection de l'enfance : l'UNICEF viendra en aide à 300 000 enfants risquant de subir de graves violations de leurs droits dans les régions touchées par les conflits, les déplacements de population et les violences, en menant les activités essentielles suivantes : i) contribuer à la libération, au retour et au regroupement avec leur famille d'environ 3 000 enfants qui restent associés aux forces et groupes armés et élaborer des mécanismes de prévention adaptés à la situation qui permettent de réduire les risques de recrutement ; appuyer la réinsertion sociale de 8 000 de ces enfants et faciliter l'accès des filles à ces dispositifs d'aide ; ii) assurer la protection de 2 000 enfants touchés par les déplacements de population et leur apporter un soutien psychosocial dans le cadre de programmes visant à identifier, localiser et regrouper avec leur famille ces enfants ainsi qu'à leur fournir des papiers ; iii) venir en aide à 30 000 enfants déplacés dans des lieux qui leur sont adaptés, afin de promouvoir leur bien-être physique et mental, de favoriser leur participation et de mener des activités convenant aux deux sexes et à différents âges et de prévenir d'éventuelles violations de leurs droits ; iv) fournir un ensemble complet de services (médicaux, psychosociaux, juridiques et socio-économiques) à 15 000 femmes et enfants ayant survécu à des violences sexuelles ; aider le Gouvernement et d'autres acteurs à élaborer un protocole national de soins des victimes, notamment des enfants ; v) veiller à ce que des rapports adéquats et de qualité soient établis sur l'application de la résolution 1612 du Conseil de sécurité et mettre en place un dispositif d'orientation en matière d'interventions et de soins, en collaboration avec les intervenants du secteur de la protection de l'enfance ; vi) mener des efforts interinstitutions en vue de développer les activités de sensibilisation aux risques des mines sur le plan géographique ainsi que dans d'autres secteurs de l'action humanitaire et promouvoir l'établissement d'un système d'orientation assorti de services réguliers de protection de l'enfance.

Dispositif d'intervention rapide : l'UNICEF viendra en aide à un million de personnes touchées par des situations de crise, en menant les activités suivantes : i) acheter et distribuer des articles ménagers non alimentaires essentiels et du matériel d'installation d'abris d'urgence ; ii) veiller à ce que 500 000 personnes touchées par des situations de crise aient accès à des points d'eau salubre, des installations sanitaires et une éducation à l'hygiène, en coordination avec les groupes chargés de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène à l'échelle des provinces ; iii) assurer l'accès à un enseignement de base de 100 000 élèves du primaire touchés par des catastrophes et de 1 500 enseignants, en construisant ou en améliorant des salles de classe et en fournissant des coffrets d'apprentissage, d'enseignement et de loisirs.

Programme d'aide renforcée aux retours : pour faciliter les retours, le programme : i) mènera 108 évaluations multisectorielles dans les régions où rentrent des personnes déplacées et diffusera auprès des collègues de l'UNICEF et d'autres intervenants humanitaires les informations et analyses obtenues, avec l'aide de la base de données du programme ; ii) fournira à 110 000 familles déplacées qui sont rentrées une aide sous la forme d'articles non alimentaires ; iii) remettra en état environ 190 salles de classe destinées à accueillir 95 000 élèves et veillera à ce que 120 000 enfants disposent de matériel éducatif afin de faciliter leur accès à l'éducation.